

MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE



CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira en mairie de Saint-Romain-la-Motte le

18 novembre 2025 à 20h30

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Saint-Romain-La-Motte, le 12 novembre 2025

Le Maire,
Gilbert VARRENNE



ORDRE DU JOUR :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
 2. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (21 octobre 2025)
 3. Rapport des décisions municipales prises par le Maire depuis la convocation à la séance du 21 octobre 2025 en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
 4. Parcelle cédée à Axelya pour régularisation
 5. Adhésion Convention avec le CDG pour la mutuelle des agents
 6. Tarifs de portage de repas pour l'année 2026
 7. Cheminement dans le nouveau lotissement « Les jardins d'Alice »
 8. Point sur l'aménagement du bourg
- Informations et questions diverses

P.S. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre conseiller municipal de son choix pour voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat, toujours révocable.